

Commission « Economie et innovation »

Rapporteuses : Séverine DUDOT et Carole LE BECHEC

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Communication d’observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l’association Bretagne Commerce International »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le rapport de la Chambre régionale des comptes s’intéresse à la gestion de l’association Bretagne Commerce International sur la période 2013 – 2017 et conclut sur une situation financière « satisfaisante ».

Le Budget de BCI en 2017 est de 7,3 M€. Financée à près de 70 % par le Conseil régional (3,5 M€) et la Chambre de commerce et d’industrie régionale, BCI a pour missions d’informer et d’accompagner les entreprises bretonnes vers l’international et de faciliter l’arrivée d’investisseurs étrangers en Bretagne. Elle effectue cette mission dans le cadre du Plan régional d’internationalisation des entreprises (PRIE) 2013 – 2016 du Conseil régional.

Le rapport souligne les points suivants :

- une fluidité des échanges à améliorer avec les autres acteurs de l’international, la diversité des acteurs rendant complexe la mise en place d’un guichet unique pour les entreprises ;
- des indicateurs opérationnels existent pour évaluer l’activité jugée « soutenue » mais il manque une évaluation « objective ».

Le rapport constate une irrégularité de mise en œuvre dans la mise à disposition de personnels à Bretagne Filières intervenue entre 2015 et 2017 (valeur 170 000 €), la jugeant en dehors de l’objet social.

Pour finir, la Chambre régionale des comptes recommande :

- de mieux différencier la gouvernance entre fonction de décision et de gestion (directoire) et celle de son contrôle (conseil de surveillance) ;
- de mieux encadrer la politique salariale en adoptant une grille des salaires ;
- une application des principes de la commande publique ;
- une évaluation et un renouvellement de la convention 2013 – 2016 avec Business France relative aux modalités de coopérations ;
- que BCI adapte et développe sa coopération avec les différents partenaires (échange de données, partage d’outils) dans le cadre du plan régional d’internationalisation des entreprises.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L’association Bretagne Commerce International (BCI) est issue de la fusion de Bretagne international et de CCI international. Le CESER s’était félicité de sa création en juin 2012, puisqu’elle visait à améliorer l’efficacité de l’accompagnement des entreprises à l’international. Dans son rapport sur « *L’internationalisation du système productif alimentaire breton* » (septembre 2013), le CESER appelait d’ailleurs à encourager et développer les prestations proposées par BCI, perçue comme une structure performante travaillant en lien avec Bretagne Développement Innovation, le Conseil régional et le réseau des chambres consulaires.

Pour le CESER, ce rapport confirme l'intérêt des actions menées par BCI, notamment lorsqu'il souligne l'importance du nombre d'actions réalisées (10 267 en 2016) ainsi que du nombre d'entreprises aidées (2 224 en 2016). En complément à ces données de suivi, le CESER encourage BCI à poursuivre le développement d'indicateurs d'impact, comme suggéré par la Chambre régionale des comptes.

En revanche, le CESER regrette que l'articulation entre les acteurs de l'accompagnement à l'international reste insuffisante, en particulier avec les acteurs nationaux, BCI partageant ses informations avec eux sans qu'il y ait de réciprocité. Le CESER ne peut que déplorer cette nouvelle illustration de la complexité de l'écosystème d'accompagnement des entreprises, qu'il avait pointée dans son rapport « *Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne* » (juin 2015).

Le CESER note toutefois plusieurs éléments encourageants pour l'avenir :

- les Chambres de commerce et d'industrie ont voté un « schéma sectoriel d'appui aux entreprises volet international », qui s'appuie sur BCI et doit permettre de renforcer les articulations avec le club d'affaires World trade center ;
- dans sa lettre de réponse à la Chambre régionale des comptes, le président du Conseil régional informe que des discussions sur une nouvelle version du Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE, qui avait été tacitement reconduit) sont en cours. Le CESER souhaite pouvoir être associé à ces discussions, étant entendu que le PRIE est un outil pertinent pour renforcer la coordination des acteurs. Le CESER suggère par ailleurs que le futur PRIE tienne compte des enjeux de la Breizh COP.

Compte-tenu de ces observations, le CESER sera attentif à la réelle amélioration de l'articulation entre les acteurs de l'accompagnement. Concernant le fonctionnement de BCI, il suivra la mise en œuvre d'une gouvernance avec Conseil de surveillance, ainsi que le développement des coopérations avec le World trade center

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Communication d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Bretagne commerce international

Nombre de votants : 75

Ont voté pour l'avis du CESER : 75

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité